CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*En vigueur au 03/01/2017 - Mise à jour le 22/12/2022*

## Article 1 – CHAMP D'APPLICATION

Sauf convention express contraire, les obligations contractuelles des parties sont régies par les présentes conditions générales. Ces dernières sont donc applicables à toutes les ventes effectuées par Drone-ambition.

Ainsi, tout bon de commande ou devis accepté par le client implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales.

## Article 2 – ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Le contrat ne devient définitif qu’après signature par le Client du présent devis et versement de l’acompte éventuellement prévu. Une facture d’acompte sera remise le cas échéant au Client. Une validation par mail contenant a minima les termes “bon pour accord” et le numéro du devis permet également de valider le contrat.

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres produites par le prestataire dans le cadre de la prestation restent sa propriété exclusive. Le client s'engage à ne pas utiliser les œuvres produites à des fins autres que celles prévues dans le contrat de prestation. Le client ne peut pas reproduire, adapter, modifier, distribuer, vendre ou exploiter les œuvres produites sans l'autorisation écrite préalable du prestataire. Le prestataire se réserve le droit d'utiliser les œuvres produites à des fins promotionnelles et de marketing, sauf accord contraire écrit avec le client.

## Article 3 – ANNULATION OU MODIFICATION D'UNE COMMANDE

Toute modification ou annulation de la commande devra faire l’objet d’une demande par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet après accord exprès de Drone-ambition.

En cas de modification, les délais et tarifs d’intervention prévus sur le devis pourront faire l’objet d’une réévaluation.

En cas d’annulation, tout acompte versé restera acquis par Drone-ambition.

## Article 4 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Drone-ambition est tenu par une obligation de moyen, il s’engage donc à utiliser et à mettre en œuvre tous les moyens possibles en vue de réaliser les prestations prévues dans les délais impartis. Toutefois, il reste tributaire du respect des obligations du client en matière de mise à disposition des documents, informations, et/ou outils nécessaires à la réalisation de la prestation.

En outre, Drone-ambition réalisera les prestations stipulées au présent contrat selon les directives du client. En cas de dénonciation du contrat, Drone-ambition s’engage à restituer tous les documents en sa possession.

Le prestataire s'engage à respecter les normes de qualité et de sécurité en vigueur dans le secteur de la production audiovisuelle lors de la réalisation de la prestation de service, conformément aux dispositions de l'article 4.

## Article 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s’engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission confiée, dans les délais accordés entre les deux parties.

Le client s’engage à ne pas travailler avec une structure concurrente pendant la durée du contrat, afin d’éviter toute dispersion d’information.

Toute opération de rafraîchissement des éléments du fichier et/ou de requalification fera l'objet d'une information préalable à Drone-ambition par le client.

## Article 6 – OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

Drone-ambition et le client s’obligent mutuellement à respecter une confidentialité totale quant à l’objet de leur collaboration, le contenu de leurs échanges et la documentation qu’ils pourraient faire transiter ; dans la limite du respect du cadre de la loi. Tout manquement à cette clause pourra faire l’objet d’un recours auprès des instances compétentes.

## Article 7 – RÉALISATION DE LA PRESTATION

Le temps de réalisation est estimé après concertation des deux parties est précisé dans le devis. Tout dépassement du temps de travail, s’il résulte qu’il s’agit d’une mauvaise appréciation lors de la concertation initiale des parties, fera l’objet d’une renégociation tarifaire.

Les frais de déplacement sur site, à titre exceptionnel, sont également inclus dans le devis. Toutefois, si, à la demande du client, Drone-ambition est amené à effectuer des déplacements supplémentaires, ceux-ci feront l’objet d’un accord préalable, et seront indemnisés par le client en application des barèmes fiscaux.

## Article 8 – PRESTATION DE NUMÉRISATION ET D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS

Dans le cadre de cette prestation, Drone-ambition s’engage à numériser et à conserver les documents transmis par le Client. La version papier de ces documents sera restituée au client après numérisation.

Le client demeure responsable des documents transmis pour numérisation. Il s’engage à fournir à Drone-ambition des documents libres de toutes attaches, lisibles et d’un format compatible avec une numérisation.

Drone-ambition s’engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de sa prestation. Toutefois, compte tenu des risques et des dommages encourus par ce type de support, il appartiendra au client de sauvegarder tous documents et informations transmis à Drone-ambition. Dès que les sources informatiques sont remises au client sur clé USB ou tout autre support, Drone-ambition n’est plus responsable des modifications qui pourraient y être apportées.

Drone-ambition s’engage à stocker les documents selon la durée de la prestation prévue au présent devis.

## Article 9 – PRIX - RÈGLEMENT

Les prix indiqués sur les devis sont valables pour une durée d’un mois. Le prix est payable au siège social de Drone-ambition.

Toute conclusion d’un contrat doit être accompagnée du règlement de la totalité du prix ou, si les parties l’ont prévue, du versement d'un acompte. Le paiement complet du prix doit parvenir à Drone-ambition dans le délai fixé au présent devis.

Tout retard, défaut total ou partiel de règlement, donnera lieu à versement par le client d’une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l’intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d’échéance du prix sans qu’aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Tout retard, défaut total ou partiel de règlement, pourra donner lieu, si bon semble à Drone-ambition, à la suspension immédiate de l’exécution des prestations. Drone-ambition ne reprendra l’exécution desdites prestations qu’après paiement de l’ensemble des sommes dues par le client.

À noter qu'une prestation de service dont la durée serait supérieur à 12 mois et qui ne posséderait aucune date de terme convenu entre les deux parties, se verrait facturée chaque année, au prorata des heures et services effectués sur cette même année. La facture serait transmise au Client entre le premier décembre et le 31 décembre de ladite année.

## Article 10 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Drone-ambition ne saurait être tenu responsable ni d’un retard ou d’un défaut d’exécution de ses obligations, ni de dommages directs ou indirects causés au client ou à des tiers, s’il résulte de la survenance d’un cas de force majeure, d’un cas fortuit, d’inondation, d’incendie, de perturbation, de grève totale ou partielle, du fait d’un tiers, du fait de l’administration, du fait d’éventuels retards d’acheminement par fax, e-mail ou autres moyens postaux, du fait du client ou de ses préposés.

Drone-ambition ne saurait être tenu responsable d’une interception ou d’un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet.

Drone-ambition ne saurait être tenu responsable des fautes (de texte, de frappe, d’interprétation…) intervenues avant exécution de la prestation demandée. Il n’est, de la même manière, en aucun cas chargé de vérifier ou de contrôler l’exactitude des documents fournis par le client.

Le client convient que Drone-ambition n'encourra aucune responsabilité en raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de dommage que le client pourrait subir, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

## Article 11– ASSURANCES

Drone-ambition a souscrit, auprès de la compagnie Allianz un contrat d’assurance responsabilité civile professionnelle.

Drone-Ambition s’engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d’exécution du contrat et à en justifier sur demande du client.

Tout litige ne pouvant faire l’objet d’un accord entre les deux parties leur sera transmis.

## Article 12 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d’incapacité de travail, par suite de maladie ou d’accident, Drone-ambition se réserve le droit de rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours, sans qu’il puisse être exigé par le client le versement d’indemnités. Il n’est admis que Drone-ambition se doit d’avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

## Article 13 – DROIT ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat est soumis au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation commerciale existant entre Drone-ambition et le client sont de la compétence exclusive des juridictions françaises.

D’un commun accord, Drone-ambition et le client attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de Nancy.

## Article 14 - CLAUSE RÉPUTÉE NON ÉCRITE

Si une clause du présent contrat devait être déclarée nulle, celui-ci resterait applicable dans ses autres dispositions.

*CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES COORDONNÉES DES ACHETEURS*

Les informations collectées par Drone-ambition sont utilisées afin de proposer de nouvelles prestations par courrier ou par message électronique (courriel). Elles ne seront pas diffusées, échangées ou vendues.

Conformément à la loi informatique et libertés en date du 6 janvier 1978, le client dispose d’un droit d’accès, de rectification, de modification et de suppression concernant ses données personnelles. Ce droit peut être exercé par le client en contactant par courrier la société Drone-ambition, à l'adresse mentionnée en entête du présent devis.

## Article 15 - PRISES DE VUES

Lors de la réalisation de prises de vues en extérieur, en cas de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure, Drone-ambition se réserve le droit de suspendre momentanément ou complètement son travail s’il juge que cela peut entraîner un impact néfaste pour son matériel ou sa propre sécurité et/ou entraver la qualité de son travail. Dans l’éventualité de conditions météorologiques mauvaises, Drone-ambition refixera une date de rendez-vous en accord avec le client ultérieurement. Le client et Drone-ambition resteront alors dégagés de toute pénalité de retard éventuel.

Malgré les efforts fournis par Drone-ambition lors de la réalisation des clichés photographiques ou vidéos (2D / 3D / 360° ou autre), ce dernier ne peut en aucun cas être tenu responsable :

- de la présence d’éléments perturbateurs (véhicules, objets de signalisation, désordres structurels, personnes, qualité des sols, du terrain ou d’éléments naturels comme des arbres ou des nuages) ;

- du reflet de son équipement dans un miroir ou toutes autres matériaux sur les lieux de la prise de vue ;

- de l’ombre portée de son équipement qui pourrait être visible sur les photographies et vidéos (dû en partie à la position de l’éclairage ambiant, de la position du soleil ou d’un éclairage inapproprié) ;

- des effets de « flare »(réflexion des rayons lumineux à travers les lentilles d’un système optique causé par des sources lumineuses de forte intensité) ;

- de fines coupures ou lignes sombres qui pourraient apparaître sur certaines parties des photographies ou des vidéos panoramiques (défaut dû aux optiques utilisées, à certains éléments en mouvements comme de la végétation soumise à du vent, des nuages, des personnes…).

## Article 16 - DROIT À L'IMAGE

Le client s’engage à informer ses figurants et/ou participants sur le fait qu’ils seront filmés ou photographiés sans qu’ils demandent de droit à l’image et à leur faire signer une autorisation expresse de prise et utilisation de leur image aux fins définies.

Il est toutefois préférable de leur faire signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre du film ou de la photographie et de leurs diffusions sur tous supports.

Pour les mineurs, l’autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal.

## Article 17 - CONSERVATION DES RUSHES

Les rushes et/ou photographies originales seront transférés intégralement et sans aucunes modifications au client, dans le délai convenu dans le cadre de cette prestation.

Les rushes des derushes et/ou photographies originales et/ou montages finaux seront gardés à minima 10 ans après la livraison du projet.

Durant ce délai, le client peut demander à Drone-Ambition un devis pour la conservation des rushes sur la période de son choix ou d’autres prestations de postproduction complémentaires.

## Article 18 - DROITS D’AUTEURS

Les prises de vue de Drone-Ambition sont des œuvres originales protégées par la législation sur la propriété intellectuelle.

Drone-ambition autorise le client à intégrer les images et éventuellement à les recadrer, ou apporter tout type de modifications.

Drone-ambition cède intégralement les droits d’auteurs au client (monde entier, tous supports, tous usages pour la durée légale des droits d’auteurs)

## Article 19 - LIVRAISON DE LA PRESTATION

La livraison des projets se fait par « emporté du client », ou par livraison ou transfère et selon les modalités choisies par Drone-ambition, aux frais du Client.

Selon la complexité du montage vidéo qui peut être demandé : le délai de livraison se situe entre un jour et un an, sauf exemption due à la force majeure ou élément extérieur à Drone-ambition (grève, changement de la réglementation, etc.).

# CGV SPÉCIFIQUES : PRESTATIONS DE RÉDACTION DE MANEX

## Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux services de rédaction de MANEX (Manuel d'Exploitation pour les Drones) fournis par Drone-ambition à ses clients.

## Article 2 - Objet

Drone-ambition propose des services de rédaction de MANEX pour les exploitants de drones. Toutefois, il est important de noter que notre entreprise ne peut être tenue responsable des éventuels litiges découlant de l'utilisation de ces manuels.

## Article 3 - Responsabilité

Le client reconnaît que chaque cas est unique et peut comporter des risques ou des défis qui ne peuvent pas être anticipés ou prévus. Par conséquent, en engageant Drone-ambition pour la rédaction de votre MANEX, vous acceptez que notre entreprise ne soit pas responsable des conséquences éventuelles qui pourraient résulter de l'utilisation de ce manuel.

## Article 4 - Obligations du client

Le client est tenu de fournir à Drone-ambition toutes les informations nécessaires à la rédaction du MANEX. Le client est également responsable de s'assurer que l'utilisation de ses drones est conforme aux lois et réglementations applicables.

## Article 5 - Propriété intellectuelle

Le MANEX est la propriété intellectuelle de Drone-ambition. Le client est autorisé à utiliser le MANEX uniquement pour les besoins de son exploitation de drones conformément aux lois et réglementations applicables. Il ne peut, sous aucun prétexte, le mettre à disposition d’autrui sauf aux autorités compétentes. Il ne peut le commercialiser sauf accord spécifique avec la société SARL Drone-ambition.

## Article 6 - Confidentialité

Drone-ambition s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies par le client dans le cadre de la rédaction du MANEX.

## Article 7 - Tarifs et paiement

Les tarifs pour les services de rédaction de MANEX sont disponibles sur demande auprès de Drone-ambition. Le paiement doit être effectué en totalité avant la livraison du MANEX.

## Article 8 - Modifications

Drone-ambition se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis. Les modifications seront effectives dès leur publication sur le site Web de Drone-ambition.

## Article 9 - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément aux lois en vigueur. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de la juridiction de Drone-ambition.